Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20261102-2026135-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/11/2026

Date de la convocation
27/10/2026

Date d'affichage
27/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 23 Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 2 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026135
Objet de la délibération : Personnel communal : créations et suppressions de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Considérant ce qui suit :
Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des évolutions du personnel, à savoir le changement de filière d'un adjoint technique principal de 2ème classe vers adjoint d'animation principal de 2ème classe, l'avancement suite à obtention d'un concours ainsi que la demande de disponibilité d'un agent de maitrise avec la création d'un poste d'adjoint technique pour pallier à cette absence, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

L'assemblée délibérante décide, à compter du 1er janvier 2027 :
- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à raison de 22.65 heures hebdomadaires et la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 22.65 heures hebdomadaires.
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et la suppression du poste d'adjointe technique à temps complet
- la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

- De modifier le tableau suivant :

MODIFICATIONS DE POSTES AU 1er JANVIER 2027					
EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent périscolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0	1	22.65
Agent périscolaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	0	22.65

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20261102-2026135-DE

Agent polyvalent des services techniques (espaces verts)	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	1	TC
Agent polyvalent des services techniques (espaces verts)	Adjointe technique	C	1	0	TC
Agent polyvalent des services techniques (bâtiments et espaces verts)	Adjoint technique territorial	C	0	1	TC

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1er janvier 2027

Pour copie conforme.
La secrétaire de séance, Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 18/11/2026